



Commission Formation
Capitaines/Arbitres D1-D2-D3 et D4

Les 15 et 22 SEPTEMBRE 2025

Membres présents :

Mme C. MARIETTE

Mrs S. HAMON - S. LEJEUNE - M. PHILIPPE - R. GUILBERT – P. LAISNEY
– JC. NEEL – M. JOURDAN

Ordre du jour

1. Les acteurs du jeu
2. Lois du jeu
3. Le barème des sanctions
4. Questions diverses



Préambule :

Le président Stéphane Hamon a ouvert la réunion en remerciant tous les clubs de leur présence et de leur implication à prendre les mesures pour que le déroulement des matchs et les relations entre les différents acteurs du match se passent sans encombre.

Il a également remercié les arbitres de leur présence (15 arbitres).

Les deux séances du 15 et du 22 septembre ont rassemblées pas moins de 85 personnes, soit plus de 40 clubs.

La commission s'est réunie dans le cadre d'une réunion d'informations à destination des responsables, capitaines d'équipes et arbitres des divisions D1 et D2. Cette rencontre avait pour objectif de rappeler les rôles, responsabilités et comportements attendus des différents acteurs du jeu, ainsi que de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre eux.

Les acteurs du jeu

Les échanges ont d'abord porté sur la présentation des principaux intervenants du milieu sportif : les coachs et dirigeants d'équipes, les capitaines, les arbitres et le public.

Il a été souligné que chacun occupe une place essentielle au bon déroulement des rencontres et à la promotion des valeurs de respect, de fair-play et de responsabilité.

Le rôle du coach a été précisé comme étant celui d'un leader et d'un garant du cadre collectif. Il doit impliquer et responsabiliser son équipe, veiller à l'application des règles et décisions, gérer les émotions avec calme et fermeté, et donner l'exemple en toutes circonstances.

La fonction du capitaine a été décrite comme un relai essentiel entre l'équipe, l'arbitre et le coach. Il assure la communication sur le terrain, incarne les valeurs du groupe et contribue au maintien d'un climat serein durant la compétition.

Concernant l'arbitre, il a été rappelé que son jugement prévaut et doit être respecté sans contestation. L'arbitre, garant des Lois du Jeu et de la sécurité, agit avec neutralité et professionnalisme, quelles que soient son expérience ou la catégorie dans laquelle il officie. Son rôle est fondamental pour le bon déroulement des matchs.



Le public a également été évoqué comme un acteur à part entière du jeu, dont l'attitude doit demeurer positive et respectueuse à l'égard de tous les participants. Son soutien contribue à la qualité et à la convivialité des rencontres.

Lois du Jeu

Les nouvelles lois du jeu ont été exposées et commentées. Les adaptations récentes ont été expliquées afin d'assurer une application uniforme au sein des compétitions, tant pour les arbitres que pour les joueurs et dirigeants. Ces précisions visent à renforcer la compréhension des règles et à améliorer la qualité du jeu tout en préservant l'esprit sportif.

Barème des sanctions

Un point spécifique a ensuite été consacré à la présentation du barème des sanctions disciplinaires voté à l'Assemblée Générale du 26 juin 2025, par les présidents et à la demande des présidents lors d'une amicale des présidents.

Ce rappel visait à sensibiliser les responsables et capitaines sur les comportements à proscrire, les types d'infractions les plus courantes et les conséquences qui en découlent, dans un souci d'équité et de cohérence entre les équipes.

L'ensemble des participants ont réaffirmé leur engagement à œuvrer dans un esprit de coopération, de respect mutuel et de responsabilité partagée afin de garantir le bon déroulement des compétitions seniors.

Questions diverses

Il a été demandé à la Commission si des possibilités de visioconférence pouvaient être mises en place en raison des impératifs professionnels et des disponibilités.

A cette question, il a été répondu que la commission allait étudier cette demande pour proposer des solutions alternatives.

Après concertation des membres de la commission, il a été décidé d'annuler les réunions U15 capitaines/coach afin de proposer une nouvelle formule dans le but de limiter les déplacements et favoriser la présence d'un maximum de participants.

Le 30 septembre 2025,

La Responsable de la commission,

C. MARIETTE



PV MIS EN LIGNE LE 10 NOVEMBRE 2025